

Évaluation de la charte des thèses de l'Université de Nice Sophia-Antipolis Fiche de synthèse individuelle

Note globale: -5 (Entre -20 et +20)

Classe: C

Note globale négative, certains axes d'évaluation positifs

Cette charte présente quelques points positifs mais de nombreuses carences par rapport à la charte types.

Un des points positifs est l'importance donnée à l'information des candidats puisque la charte est diffusée aux étudiants de master. Le directeur de thèse a l'obligation d'informer les doctorants sur les débouchés et le nombre de doctorants qu'il encadre.

Mais ces points ne suffisent pas à faire oublier les nombreuses omissions de cette charte. Le doctorat n'est pas considéré comme une expérience professionnelle, ce qui explique sans doute l'absence de référence à la rémunération des chercheurs doctorants. Par ailleurs, le projet n'est pas clairement défini et le directeur de thèse n'a pas besoin d'être un expert du champ de recherche. Enfin, aucun des protagonistes concernés n'a à signer cette charte.





Chaque palme verte indique que l'établissement obtient l'une des meilleures notes sur l'un des neuf axes. Chaque palme rouge indique que l'établissement obtient l'une des plus mauvaises notes sur l'un des neuf axes.

Effectifs^a:

Doctorants: 1374

Doctorants en première année : 339

Soutenances par an: 185

Dernière modification de la charte : novembre

2006

Où trouver la charte : http://portail. unice.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/ users/chiavell/public/Doc%20Word/ charte%20de%20these.doc

Répartition des critères

Nombre de critères critiques : I

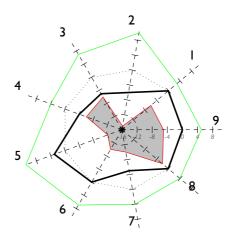
Nombre de critères faibles : 14

Nombre de critères conformes : 7

Nombre de critères forts : 5

Nombre de critères excellents : 0

^aSources: MEN-DEPP-SISE, chiffres 2006-2007



Note sur chaque axe – Vert : maximum ; Rouge : minimum ; Pointillé : charte type ; Noir : notes de l'établissement Intitulés des axes d'évaluation : voir en page suivante



Axes et critères d'évaluation	Min	Max	Score
Axe I : La portée et les objectifs de la charte	-6	+3	0
Critère I.I : Engagements réciproques des signataires dans le but de garantir la	-3	+2	2
haute qualité scientifique des travaux			
Critère 1.2 : Respect de la charte pour les thèses en co-tutelle	- l	0	0
Critère 1.3 : Signature de la charte	-2	+1	-2
Axe 2 : Le doctorat : une activité professionnelle	-15	+10	-6
Critère 2.1 : Processus de recrutement des doctorants	-4	+3	-2
Critère 2.2 : Assurance sur la qualité du candidat au doctorat	-2	+2	-2
Critère 2.3 : Responsabilité des structures dans la mise à disposition des moyens	-3	+1	-1
nécessaires au travail du doctorant			
Critère 2.4 : Intégration du doctorant à l'équipe d'accueil	-3	+3	-1
Critère 2.5 : Engagements du doctorant dans son travail	-3	+1	0
Axe 3 : La rémunération des chercheurs doctorants	-6	+7	-5
Critère 3.1 : Rémunération du plus grand nombre de doctorants possible	-3	+4	-3
Critère 3.2 : Responsabilité des structures dans l'obtention de la rémunération	-3	+3	-2
des doctorants			
Axe 4 : La définition du projet de recherche	-6	+4	-4
Critère 4.1 : Initiative des structures dans la définition d'un projet de recherche	-3	+2	-2
doctoral			
Critère 4.2 : Qualités du projet de recherche : clarté, originalité, faisabilité	-3	+2	-2
Axe 5 : La qualité de l'encadrement	-12	+11	3
Critère 5.1 : Limitation du nombre de doctorants encadrés par un même directeur	-3	+4	2
Critère 5.2 : Information aux candidats sur le nombre de doctorants encadrés par	-2	+2	
un même directeur			
Critère 5.3 : Investissement du directeur dans l'encadrement d'un doctorant :	-3	+2	0
fréquence et régularité des rencontres et du suivi			
Critère 5.4 : Description du rôle du directeur de thèse	-4	+3	0
Axe 6 : Le projet professionnel et la poursuite de carrière	-10	+7	0
Critère 6.1 : Information des candidats au doctorat sur le devenir professionnel	-2	+2	2
des docteurs			
Critère 6.2 : Importance du projet professionnel du doctorant	-3	+2	-1
Critère 6.3 : Implication du doctorant et des structures dans la préparation de son	-4	+2	-1
avenir professionnel (formations)			
Critère 6.4 : Responsabilité des docteurs dans le suivi de leur carrière	-1	+1	0
Axe 7 : La durée du doctorat	-10	+4	-5
Critère 7.1 : Durée de référence du doctorat : 3 ans	-4	+1	-1
Critère 7.2 : Encadrement des prolongements de la durée	-4	+3	-2
Critère 7.3 : Rappel des engagements pour respecter la durée du doctorat	-2	0	-2
Axe 8 : La valorisation des travaux de recherche des doctorants	-2	+4	0
Critère 8.1 : Importance de la valorisation des travaux de recherche	-1	+2	0
Critère 8.2 : Citation du doctorant comme auteur de ses travaux	<u>-I</u>	+2	0
Axe 9 : Les procédures de médiation	-5	+5	0
Critère 9.1 : Existence d'une procédure de médiation en cas de conflit	-3	+3	I
Critère 9.2 : Existence de plusieurs niveaux de recours	-2	+2	-1
Note globale (avant normalisation)	-72	+55	-17
Note globale normalisée	-20	+20	-5